

LE POINT du SCFP

Fonds Chantiers Canada 2014 – Moins d’argent, plus de privatisation

CONTEXTE

Dans son budget de 2013, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de reconduire le Fonds Chantiers Canada qui sera doté de 14 milliards de dollars destinés à l’infrastructure sur 10 ans. L’analyse du budget 2013 réalisée par le SCFP a révélé que ces 14 milliards sont en fait des coupures de financement et que la plus grande part de cet argent ne sera pas rendue disponible avant l’élection fédérale de 2015.¹ Le budget de 2013 ne précisait pas non plus comment les municipalités pourront avoir accès à ce fonds. Les collectivités qui ont d’importants besoins en matière d’infrastructure sont toujours dans l’attente.

Le budget de 2014 ne prévoit aucun argent neuf pour le Fonds Chantiers Canada. Il contenait toutefois la promesse de commencer à rendre les sommes disponibles à compter du 1er avril 2014. Malheureusement, une annonce faite le 13 février 2014 laissait entrevoir un effort de privatisation renouvelé et menait à plus de questions que de réponses – en omettant toujours les détails concernant la façon dont l’argent sera rendu disponible aux municipalités et autres groupes admissibles.

Aperçu :

En vertu des normes du Fonds Chantiers Canada, les bénéficiaires admissibles sont :

- Une province ou un territoire ou un gouvernement municipal ou régional.
 - Un Conseil de bande au sens de l’article 2 de la Loi sur les Indiens ou un gouvernement ou une autorité constituée en vertu d’une entente d’autonomie gouvernementale ou d’une entente de revendication territoriale globale mise en vigueur et déclarée valide par une loi fédérale.
 - Un organisme du secteur public établi en vertu d’un statut provincial ou territorial.
 - Un organisme du secteur privé incluant les organisations à but lucratif et les organisations sans but lucratif.
 - Une autorité portuaire canadienne ou une administration d’un pont ou d’un tunnel international (à moins qu’il s’agisse d’une société d’état) ou une Régie des transports américains à l’échelon fédéral ou d’un état (pour les projets liés aux frontières). (exclusivement pour le volet de l’infrastructure nationale), et
 - des institutions d’enseignement postsecondaire publiques ou sans but lucratif (exclusivement pour le volet de l’infrastructure provinciale ou territoriale).²
- Le volet de l’infrastructure nationale de 4 milliards de dollars du Fonds Chantiers Canada ne sera plus alloué aux provinces et territoires. Le gouvernement fédéral allouera plutôt les fonds à des projets jugés importants à l’échelle fédérale. Les projets admissibles à ce fonds ne seront que ceux qui sont considérés comme ayant le plus

grand impact économique. Il s’agit notamment de :

- Autoroutes et routes principales,
- Transport en commun,
- Infrastructure ferroviaire,
- Aéroports locaux et régionaux,
- Infrastructure portuaire,
- Systèmes de transport intelligent et,
- Infrastructure d’atténuation des catastrophes.

Les catégories prévues au Volet de l’infrastructure provinciale-territoriale de 10 milliards de dollars ont été modifiées de façon à mettre l’emphase sur les projets ayant d’importantes retombées économiques. Le fonds réserve 1 milliard aux collectivités petites et rurales. Les catégories admissibles au Volet de l’infrastructure provinciale-territoriale sont :

- Autoroutes et routes principales,
- Transport en commun,
- Eau potable,
- Eaux usées,
- Gestion des déchets solides,
- Énergies vertes,
- Innovation (infrastructure post-secondaire soutenant des recherches et un enseignement avancés),
- Connectivité et bande large,
- Revitalisation des friches industrielles,
- Infrastructure d’atténuation des catastrophes,
- Aéroports locaux et régionaux,
- Transport ferroviaire sur courtes distances,
- Transport maritime sur courtes distances et
- Infrastructure du Nord (territoires seulement).

1. <http://cupe.ca/budget/surprise-budget-2013s-infrastructure>

2. <http://www.infrastructure.gc.ca/plan/er-ba-eng.html>

En plus des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et de leurs services apparentés, des organismes du secteur privé (avec ou sans but lucratif) et des organismes autochtones, le nouveau Fonds Chantiers Canada comptera aussi des bénéficiaires permettant au gouvernement de financer des projets centrés sur l'économie et essentiels au soutien du commerce international (incluant l'infrastructure ferroviaire, l'infrastructure portuaire et les systèmes de transport intelligent) et des projets de la catégorie innovation (établissements d'enseignement postsecondaire). Pour les projets de PPP et d'infrastructure privée, la contribution totale du gouvernement fédéral sera de 25 % des coûts du projet. Une approche conforme au précédent Fonds Chantiers Canada.

Combien d'argent et quand ?

En vertu du Fonds Chantiers Canada, chaque province et territoire recevra 250 millions de dollars plus un montant par habitant pendant 10 ans, sur la base du recensement de 2011.³ Le cadre de financement signifie qu'il y aura une diminution du financement annuel moyen versé à la plupart des provinces et territoires, dans la mesure où ces organisations toucheront leur argent sur une période de 10 ans et non plus de 7 ans comme c'était le cas avec l'ancienne mouture du fonds.⁴

Le Fonds Chantiers Canada soumettra tous les projets d'infrastructure de plus de 100 millions à une grille d'admissibilité aux PPP. Les projets qui respecteront les critères en vue d'un PPP, tels qu'établis par la société d'état fédéral et PPP Canada, l'agence de promotion des PPP, seront retirés de la liste du Fonds Chantiers Canada pour être

placés sur la liste de financement de PPP Canada. Dès ce moment, la seule façon pour une municipalité d'obtenir du financement fédéral sera d'accepter que le projet soit réalisé en PPP. En 2014, PPP Canada a touché un montant additionnel de 1,25 milliard, essentiellement pour ces projets.

L'exigence de se conformer à la grille d'admissibilité aux PPP pour les projets de plus de 100 millions a pour effet de retirer aux municipalités et aux régions leur choix démocratique. Les PPP coûtent plus cher et sont plus longs à réaliser. Les projets plus prometteurs en termes de profits pour le secteur privé risquent de passer en tête de la liste des priorités. Les Canadiens devront donc attendre plus longtemps les projets d'infrastructure dont ils ont besoin.

Des changements à la façon dont l'argent peut être utilisé rendent aussi les choses plus difficiles pour les collectivités. Par le passé, de l'argent fédéral provenant de différentes sources pouvait être utilisé pour couvrir jusqu'à 50 % des coûts d'un projet. Les nouvelles règles limitent la contribution fédérale à 33 %.⁵

De plus, certaines catégories de projets qui pouvaient être financés par le Fonds Chantiers Canada – routes locales, culture, tourisme, loisirs et sports – ne peuvent plus être financés que par le Fonds de la taxe sur l'essence. Les petites collectivités rurales qui ne sont pas en mesure de réunir leur part de la taxe sur l'essence ne sont donc plus admissibles à des fonds destinés aux routes, à la culture, au tourisme, aux sports et aux loisirs.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore décidé en quoi consisterait le processus de demandes et il entend consulter les provinces et les territoires avant la publication du formulaire de demande, le 31 mars.

Réaction et analyse :

La réaction de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a d'abord été d'un optimisme prudent. Elle a insisté sur le fait que l'indexation du Fonds de la taxe sur l'essence était une victoire et a indiqué être disposée à travailler avec le gouvernement fédéral à corriger les lacunes du Fonds Chantiers Canada. Les municipalités sont très préoccupées par la façon dont les ressources du Fonds Chantiers Canada seront allouées, incluant l'argent qui est détourné des municipalités pour être redirigé vers le secteur privé, les nouvelles règles de financement des routes et la grille d'admissibilité aux PPP.⁶ La FCM a publié une déclaration portant sur les sérieuses failles du Fonds Chantiers Canada.⁷

L'absence d'un plan clair pour l'allocation de l'argent avant la mise en œuvre du Fonds Chantiers Canada fait en sorte que les dirigeants des municipalités se demandent si les projets prestigieux obtiendront un financement alors que les projets moins séduisants resteront sur les tablettes.

Le maire d'Ottawa, Jim Watson, a fait part de ses préoccupations quant aux délais imposés par la grille des PPP et d'autres maires en ont fait autant. Le maire Nenshi a dit que Calgary avait l'intention de faire une demande de financement de 120 millions pour une chaussée réservée aux autobus au sud-est de la ville. Il ne s'attend toutefois pas à recevoir un chèque dans un proche avenir. Les projets de PPP de plus de 100 millions devront passer par un processus d'analyse censé garantir aux contribuables qu'ils en auront pour leur argent, mais cette étape additionnelle pourrait demander entre 6 et 18 mois. Le défi est que nous devons passer par cette étape de sélection des PPP et si notre expérience auprès de PPP Canada est

3. http://www.huffingtonpost.ca/2014/02/13/building-canada-fund-harper-infrastructure_n_4783465.html

4. http://www.huffingtonpost.ca/2014/02/13/building-canada-fund-harper-infrastructure_n_4783465.html

5. <http://o.canada.com/news/national/cities-say-they-werent-consulted-on-new-federal-infrastructure-funding-rules/>

6. <http://www.fcm.ca/home/media/news-releases/2014/statement-by-fcm-president-on-the-new-building-canada-fund.htm>

7. <http://www.fcm.ca/home/media/news-releases/2014/statement-by-fcm-president-on-serious-flaws-in-the-design-of-the-new-building-canada-fund.htm>

8. <http://o.canada.com/news/national/cities-say-they-werent-consulted-on-new-federal-infrastructure-funding-rules/>

garante de la suite des choses, le processus pourrait être très long.⁸

La critique du NPD en matière d'infrastructure, Olivia Chow, a affirmé que le gouvernement fédéral pour-

rait être plus fort s'il ne craignait pas autant de travailler avec les autres. « Cette façon de faire, d'imposer ses critères, signifie que ce gouvernement se sent autorisé à faire des jeux politiques avec l'ar-

gent des contribuables, ce qui est inacceptable, »⁹ a dit Mme Chow.

Service de la recherche du SCFP

3 avril, 2014

JF/mc :sepb491

SCFP.ca

9. <http://o.canada.com/news/national/cities-say-they-werent-consulted-on-new-federal-infrastructure-funding-rules/>